

*Centre de Formation*

**Durée**

4,00 jour(s)

28:00 heures

**Public**

Personnel d'entreprises extérieures amené à réaliser des contrôles et mesures d'ambiance en radioprotection.

**Objectifs de la formation**

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Utiliser les matériels de radioprotection
- Déterminer la limite de détection d'un appareil RP
- Réaliser le contrôle de bon fonctionnement d'un appareil de mesure
- Interpréter les évolutions de mesure d'un matériel de RP
- Réaliser une cartographie en RP
- Appliquer la conduite à tenir en cas d'alarme d'un matériel RP
- Différencier les principaux matériels de confinement et l'adéquation avec les risques liés au chantier
- Maîtriser le référentiel RP chapitre 5 « Thème maîtrise des chantiers »
- Maîtriser le référentiel RP chapitre 5 « Thème Zone surveillée/Zone contrôlée et propreté radiologique des installations »
- Expliquer à tout intervenant le sens des règles à appliquer sur CNPE dans le domaine RP
- Interpréter les mesures de RP

**Programme**

- Accueil et sens des règles
- Rappels
- Les appareils de mesure
- Mesures des risques d'irradiation et de contamination
- Maîtrise des chantiers
- Maîtrise des zones surveillées et contrôlées
- Chantier-école « mesures »
- Mise en situation pratique sur CNPE
- Validation des Acquis en Situation
- Validation des Acquis Théoriques et entretiens
- Synthèse

**Méthodes et supports**

- Méthodes alternées : découverte, expositive et/ou participative
- La séquence pratique doit être réalisée sur CNPE
- Salle de formation équipée
- Documentation remise aux participants

**Prérequis**

- Avoir suivi et réussi le module STARS TC ou STARS 0 (tolérance de 6 mois incluse au-delà des 3 ans) ou équivalent (cf chapitre 8.2 D4008.10.11.16/0577 Note d'application des formations STARS)
- Avoir acquis une expérience professionnelle en zone contrôlée dans le domaine de la maintenance ou logistique ou sécurité/RP en tant que chargé de travaux, chargé d'affaire, chargé de surveillance ou chargé de vérification et ayant permis d'acquérir une expérience opérationnelle datant de moins de 10 ans sur un ou plusieurs centres nucléaires de production d'électricité français, correspondant à au moins une campagne annuelle d'arrêt de tranche (une campagne doit comprendre au moins 3 arrêts de tranche) OU une période de 2 ou 3 mois consécutifs en arrêt de tranche ou non

**Compléter et valider le justificatif employeur attestant de l'ensemble des prérequis**